

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DILUPEINT E

Version:2

Date de révision: 03/06/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: DILUPEINT E
1. 1. 1. Contient: • Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics
1. 1. 2. N° CE: 920-750-0
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Solvant de nettoyage Réservé à un usage professionnel
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Applications Diverses Maintenance chimiques
Z.I. Arras Est BP74
F-62217 Tilloy-Les-Mofflaines
France
Tél: +33 (0)3 21 07 85 76
Télécopie: +33 (0)3 21 24 28 33
Courriel: admc@orange.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: INRS +33 (1) 45 42 59 59
1. 5. Formule: Mélange d'hydrocarbures
1. 6. N° code du produit: 760000

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Liq. infl. 2 / SGH02 - H225 *
* Tox. asp. 1 / SGH08 - H304 *
* Tox. aq. chron. 2 / SGH09 - H411 *
* STOT un. 3. / SGH07 - H336 *

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

-

-

-

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

2. 2. 2. Mention de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2. 2. 3. Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / ... / antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

2. 2. 4. Intervention:

P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P370 En cas d'incendie:
P378 Utiliser poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone pour l'extinction.
P301 EN CAS D'INGESTION:
P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P391 Recueillir le produit répandu.
P304 EN CAS D'INHALATION:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DILUPEINT E

Version:2

Date de révision: 03/06/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

	P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
2. 2. 5. Stockage:	P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P235 Tenir au frais. P405 Garder sous clef. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
2. 2. 6. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
2. 4. Dangers principaux:	Facilement inflammable.
2. 5. Autres dangers:	pas d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient l'objet d'une classification

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange:	Combinaison complexe et variable d'hydrocarbures paraffiniques et cycliques contient : 30% et plus d'hydrocarbures aliphatiques
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:	• Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cycliques - N° CE: 920-750-0 - Conc. (% pds) : 90 < C ≤ 100 - SGH : * SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225 * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3 - H336 * SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304 * SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411 Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:	
4. 1. 1. Conseils généraux:	En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation:	Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée, et appeler immédiatement un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau:	Enlever les vêtements souillés. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
4. 1. 5. Ingestion:	Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Dans ce cas, la victime doit être immédiatement transportée en milieu hospitalier.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	
4. 2. 1. Inhalation:	Des concentrations élevées de vapeurs peuvent provoquer: vertiges et somnolences
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Peut causer des irritations de la peau / dermatites.(contact répété)
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
4. 2. 4. Ingestion:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut être mortel en cas de pénétration dans les voies respiratoires
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DILUPEINT E

Version:2

Date de révision: 03/06/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|---|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | Lors d'un incendie, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote, de même que du cyanure d'hydrogène. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Porter un appareil respiratoire autonome. |
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s): | Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau. |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|--|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Assurer une ventilation adéquate. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire adéquat. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | utilisation de matière absorbante liant universel sciure de bois sable neutralisant Éliminer comme déchet chimique. Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / ... / antidéflagrant. |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|--|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante. Si possible : Système en vase clos et ventilation. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Ne pas fumer. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Employer des outils antidéflagrants. Appareils électriques et éclairages antidéflagrants avec terre. Conserver à l'abri de toutes sources d'inflammation |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Conserver le récipient bien fermé. Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. |
| 7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Sol imperméable formant cuvette de rétention. |
| 7. 2. 3. Condition(s) de stockage: | Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur. Conserver dans un endroit sec et frais. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. |
| 7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins. |
| 7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | de même nature que celui d'origine |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | Réservé à un usage professionnel |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DILUPEINT E

Version:2

Date de révision: 03/06/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant

· DNEL

DNEL (CONSOMMATEURS)

Dermal - Long terme, effets systémiques: 699mg/kg bw /day

Inhalation - Long terme, effets systémiques: 608mg/m3/24h

Oral - Long terme, effets systémiques: 699mg/kg bw /day

(TRAVAILLEURS)

Dermal - Long terme, effets systémiques : 773mg/kg bw /day

Inhalation - Long terme, effets systémiques: 2035mg/m3/8h

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

8. 2. 2. Protection des mains: gants en caoutchouc nitrile, PVA

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié

8. 2. 4. Protection des yeux: lunettes de protection hermétiques

8. 2. 5. Protection individuelle: Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide

9. 1. 2. Couleur: incolore

9. 1. 3. Odeur: pétrole

9. 1. 4. PH: Non applicable.

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: 100-160°C

9. 1. 6. Point / intervalle de fusion: non déterminé

9. 1. 7. Point d'éclair: -5°C

9. 1. 8. Température d'auto-inflammabilité: >230°C

9. 1. 9. Limites d'explosivité: inférieure : 1 Vol % supérieure : 6 Vol %

9. 1. 10. Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

9. 1. 11. Pression de vapeur: 20 hPa

9. 1. 12. Densité relative (eau = 1): 730-740 kg/m3

9. 1. 13. Viscosité: 0.79 mm²/s cinématique à 20°C

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: peu soluble

9. 2. 2. Liposolubilité: Non applicable.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DILUPEINT E

Version:2

Date de révision: 03/06/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

9. 2. 3. Solubilité aux solvants: Non applicable.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
10. 2. Stabilité chimique: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Danger d'explosion des vapeurs.
10. 4. Conditions à éviter: Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (par mise à la terre, par exemple). Tenir à l'écart des sources d'ignition telles que chaleur / étincelles / flamme nue. Ne pas fumer.
10. 5. Matières incompatibles: Agents oxydants, acides forts
10. 6. Produits de décomposition dangereux: Pas de décomposition en utilisation conforme.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Valeur déterminante pour la classification:
11. 2. Toxicité aiguë:
11. 2. 1. Inhalation: Inhalatoire LC50 >23300 (24h) mg/m³ (RAT) (OECD 403)
Non Classé
11. 2. 2. Contact avec la peau: Dermique LD50 >2920 (24h) mg/kg (RAT)
Non Classé
11. 2. 3. Contact avec les yeux: Non Classé
11. 2. 4. Ingestion: Oral LD50 >5840 mg/kg (RAT)
Non Classé
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
11. 3. Sensibilisation: N'a pas d'effet sensibilisant.
11. 4. Toxicité chronique: Les expériences sur animal n'ont pas montré d'effets cancérogènes, tératogènes ou mutagènes.
11. 5. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
11. 6. Information(s) supplémentaire(s): Peut provoquer somnolence ou vertiges.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Peut être dangereux pour l'environnement.
12. 2. Persistance et dégradabilité: 98%, 28 jours %(-) Facilement biodégradable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Pas de bio-accumulation.
12. 4. Mobilité dans le sol: Non applicable.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPVB: non applicable
12. 6. Autres effets néfastes: Pas d'informations complémentaires disponibles
12. 6. 1. Toxicité aquatique: EL50 4,6-10mg/l, 48h mg/l (DAPHNIES) (OECD 202)
Daphnia magna
EbL50 10-30mg/l, 72h mg/l (ALGUES) (OECD 201)
Pseudokirchneriella subcapitata
ErL50 10-30mg/l, 72h mg/l (ALGUES) (OECD 201)
Pseudokirchneriella subcapitata

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DILUPEINT E

Version:2

Date de révision: 03/06/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

LL50 3-10mg/l, 96h mg/l (POISSONS) (OECD 203)
Oncorhynchus mykiss
NOELR 6,3mg/l, 72h mg/l (ALGUES) (OECD 201)
Pseudokirchneriella subcapitata - biomass - growth rate
1mg/l, 21d mg/l (DAPHNIES) (OECD 211)
Daphnia magna
0,57mg/l, 28d mg/l (POISSONS) (QSAR Petrottox)
Oncorhynchus mykiss

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Si le recyclage n'est pas possible, éliminer en suivant les règlements locaux concernant l'élimination des déchets. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
13. 2. Emballages contaminés: Ne pas réutiliser des récipients vides. Les emballages souillés ne peuvent pas être traités comme des déchets ordinaires. Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité. Ne pas perforer, découper ou souder sur ou à proximité des emballages vides

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU: 3295
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa)
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID):
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14. 3. 2. Groupe d'emballage: II
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: 3
14. 3. 4. Code danger: 33
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales: 1 640D
14. 3. 6. Instructions d'emballage: P001 IBC02 R001
14. 3. 7. Code de restriction en tunnels: D/E
14. 4. Voies maritimes (IMDG):
14. 4. 1. Classe: 3
14. 4. 2. Groupe d'emballage: II
14. 4. 3. Polluant marin: oui
14. 4. 4. N° FS: F-E, S-D
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG: 3
14. 4. 6. Instructions d'emballage: P001
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):
14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 3
14. 5. 2. Groupe d'emballage: II
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA: 3
14. 5. 4. Avis ou remarques: Aéronef passager et cargo

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DILUPEINT E

Version:2

Date de révision: 03/06/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

importantes:

14. 6. Dangers pour l'environnement: oui

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: respecter la réglementation en vigueur relative au transport ADR/RID IATA/OACI IMDG

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Pas d'autres informations disponibles

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: La directive dite <toutes préparations>1999/45/CE et ses adaptations. Le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (règlement (CE) n° 790/2009)

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16. 3. Avis ou remarques importantes: De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance. L'information contenue dans cette fiche a l'intention de décrire les recommandations de sécurité concernant notre produit. Elle n'engage pas sa responsabilité pour les propriétés physiques décrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

16. 4. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 5. Historique:

16. 5. 1. Date de la première édition: 03/06/2015

16. 5. 2. Date de la révision précédente: 03/06/2018

16. 5. 3. Date de révision: 03/06/2018

16. 5. 4. Version: 2

16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°: 2

16. 6. Réalisé par: Sds